

Le Maire de la Commune de Tonneins,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-1 à 2212-2, L2213-1 et L2213-2,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de la Route, notamment les articles R 417-6 et R417-10,

VU le Code Pénal, notamment l'article R610-5,

VU l'organisation par l'association ADES représentée par Monsieur BOURNIQUEL Cédric, en qualité de directeur, du Forum des métiers du social, du médico-social, de la santé et de l'aide à la personne, le 14 mai 2024 au complexe culturel de la Manoque,

CONSIDERANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité, d'organiser le stationnement et la circulation des bus scolaires rassurant des rotations pour la journée du 14 mai, cours de Verdun, ainsi que le stationnement des exposants,

ARRÊTE

Article 1 Afin de permettre aux bus scolaires d'assurer leurs rotations en sécurité pour le Forum des métiers du social, du médico-social, de la santé et de l'aide à la personne, le stationnement sera interdit cours de Verdun entre la RD 813 et la rue Labruyère, côté pair (côté Manoque) du 13 mai 2024 à 16h00 au 14 mai 2024 à 18h00.

Une fois les scolaires déposés en sécurité les bus scolaires iront se stationner place Jean Galia, partie Nord-Ouest. Accès rue Emile Zola et sortie rue Louis Pasteur : le stationnement sera interdit à tout autre véhicule sur cette partie de la place Jean Galia du 13 mai 2024 à 16h00 au 14 mai 2024 à 18h00.

Article 2 Le parking de la place de la manufacture des tabacs sera réservé au stationnement des organisateurs et exposants du Forum.

Le stationnement y sera interdit du 13 mai 2024 à 16h00 au 14 mai 2024 à 18h00.

Article 3 Madame la Directrice Générale des Services, la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale, les Services Techniques Municipaux et Monsieur BOURNIQUEL Cédric sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à TONNEINS, le 28 mars 2024

Le Maire,

Dante RINAUDO